



Origine et présentation de l'initiative

Mobicoop est aujourd'hui une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) autour d'une « plateforme coopérative de mobilité partagée ». Elle propose non seulement du covoiturage, mais aussi de l'auto-stop et du transport solidaire où des bénévoles aident des seniors ou personnes en insertion à se déplacer.

La coopérative est le fruit du rapprochement de différents acteurs et dynamiques : covoiturage-libre, Covivo, et Rezo Pouce, portant des valeurs de mobilité durable et solidaire, et s'inscrivant en réaction à l'émergence de l'économie dite collaborative (Blablacar, Airbnb, etc.)

En 2021, Mobicoop est fer de lance de la dynamique naissante des « Licoornes » qui réunit à ses côtés 8 autres coopératives visant un large public en proposant produits et services du quotidien : covoiturage avec Mobicoop ; autopartage avec Citiz ; téléphonie avec Commown et Télécoop ; énergie avec Enercoop ; e-commerce avec Label Emmaüs ; banque avec La Nef ; train avec Railcoop. Ce mouvement d'intercoopération vise à renforcer les moyens des coopératives (avec par exemple une levée de fonds en commun) et à valoriser un contre-modèle coopératif.

Financement

La Banque des Territoires (selon laquelle « Mobicoop s'intègre pleinement à la stratégie de lutte contre la fracture territoriale », la Macif (via sa filiale Macif Innovation) et la CG Scop (via son fonds d'investissement Socoden) ont investi 800 000 € pour accompagner le développement de la coopérative et le déploiement de son offre de mobilité solidaire.

Mobicoop réalise un chiffre d'affaires d'1,8 millions d'€. Son modèle économique repose sur 2 piliers qui doivent s'équilibrer : la plateforme adressée aux usagers et les services aux collectivités.

Cette plateforme est libre et gratuite. Mobicoop ne prélève pas de commission sur les trajets en covoiturage : les sommes versées par les passagers reviennent entièrement aux conducteurs. Pour le transport solidaire, le prix des trajets est faible : environ 0.35 €/km correspond au remboursement des bénévoles et potentiellement pris en charge par la collectivité. La plateforme représente des coûts : de développement, communication, hébergement de données, hotline et de gestion plus largement.

Forte de son importante communauté d'usagers, la coopérative intervient en AMO (aide à la maîtrise d'ouvrage/usage) auprès de collectivités territoriales souhaitant développer le co-voiturage et les mobilités partagées parmi leurs habitant.e.s : ce travail technique et d'animation financé durant 3 ans en moyenne, concerne

déjà près de 200 collectivités territoriales. D'autres entreprises ou associations, s'abonnent à la plateforme ou lui achètent des missions d'accompagnement ou de formation.

Rôle des collectivités

En tant que SCIC, Mobicoop est un modèle hybride à lucrativité limitée qui permet de faire le pont entre les collectivités et les usagers. Cette spécificité et la connaissance des territoires font de Mobicoop un acteur reconnu de la mobilité.

En mobilisant la coopérative pour ses missions d'AMO, voire pour animer des plateformes régionales, ce sont en effet les collectivités territoriales qui financent principalement la coopérative. Les collectivités investies de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) sont les principales intéressées donc essentiellement des intercommunalités (sauf en région parisienne et lyonnaise). D'autres niveaux de collectivités s'impliquent également, qu'il s'agisse de compléter le maillage territorial ou plus particulièrement au bénéfice de leurs publics sociaux, à l'instar de certaines communes et EPCI, mais aussi des départements, également compétents en matière de cohésion territoriale. Les régions ne sont pas en reste, à l'instar de la Bretagne qui a par exemple mobilisé Covivo (intégrée depuis au réseau Mobicoop) via un marché public imposant l'ouverture du code source (logiciel libre) pour développer la plateforme ouestgo.fr qui regroupe 77 collectivités, ou pour ses besoins propres via un autre marché public visant à appuyer son plan mobilité à destination de ses agents publics.

L'intérêt des collectivités pour la SCIC serait d'abord lié à leur participation à sa gouvernance démocratique (alors même que la SCIC n'est pas organisée en « collèges de votes » donc les collectivités sociétaires n'y ont pas formellement une voix prépondérante parmi les usagers, mais elles savent bien se faire entendre). Enfin, comme l'illustre l'exemple breton, l'intérêt est également croissant pour le recours au logiciel libre et l'accessibilité aux données, qui sont des facteurs appréciés de souveraineté en matière de data.

Chiffres clés

- 200 régions, départements, communautés de communes et communes sont clientes
- 3000 communes bénéficient des services de la coopérative (notamment via Rezo Pouce)
- 570 000 utilisateurs, 1200 sociétaires et 32 salariés

CONTACT :

Olivier SARRAT, Coordinateur du pôle « mobilisation »
accompagner@mobicoop.org